

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 26 janvier 2015

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Travaux de d'assainissement à Bionville et Mégange – Indemnités de perte de récolte

Monsieur le Président informe le bureau que les travaux d'assainissement réalisés à Bionville et Mégange en 2013 et 2014 ont engendré des dégâts dans les cultures dans certaines parcelles traversées. Il y a donc lieu d'indemniser les agriculteurs concernés après expertise par la FDSEA.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'indemniser, au titre des pertes de récolte, pour les travaux réalisés à Bionville et Mégange les personnes suivantes :
 - M. Jacques WILZER, exploitant à Mégange pour un montant de 1155,51 €
 - M. Serge BRAUN, exploitant à Bionville-sur-Nied pour un montant de 603,90 €
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Convention de financement – Prêt en nature consenti à l'entreprise Laglasse – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération 7 du 01/12/2014 correspondant à l'avenant n°1 cité en objet. La délibération de l'an dernier arrêta le montant du prêt à 23000 €. Ce montant était erroné. Il convient donc de l'arrêter au montant exact des travaux, soit 23 515,80 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De modifier le montant du prêt indiqué sur la délibération 7 du 01/12/2014 et de l'arrêter au montant exact des travaux correspondant au prêt en nature, à savoir 23515,80 €.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Cadeau de départ à la retraite de Christian DOMBRET

Monsieur le Président rappelle au bureau que la CCPB, ses communes membres dépendant de la perception de Boulay ainsi que plusieurs syndicats intercommunaux se sont entendu pour offrir un cadeau de départ à la retraite à Christian DOMBRET, percepteur de Boulay jusqu'au 31/12/2014. Il s'agit d'un bon d'achat pour un vélo au magasin Cycles Maxime à Saint-Avold.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'arrêter le montant du bon d'achat à 1320 € auprès du magasin Cycles Maxime de Saint-Avold
- 2) De fixer la participation des différents participants comme suit :

CC Pays Boulageois	150,00 €
BANNAY	50,00 €
BETTANGE	60,00 €
BIONVILLE sur NIED	50,00 €
BOULAY	150,00 €
BROUCK	30,00 €
CONDE NORTHEN	50,00 €
COUME	50,00 €
DENTING	50,00 €
GUINKIRCHEN	50,00 €
HELSTROFF	50,00 €
HINCKANGE	50,00 €
MEGANGE	50,00 €
MOMERSTROFF	50,00 €
NARBEFONTAINE	40,00 €
NIEDERVISSE	30,00 €
OBERVISSE	30,00 €
OTTONVILLE	50,00 €
ROUPELDANGE	50,00 €
TETERCHEN	50,00 €
VARIZE	30,00 €
VOLMERANGE lès BOULAY	50,00 €
SMVT du Pays de Nied	50,00 €
SIEB	50,00 €
TOTAL	1 320,00 €

- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Département de la Moselle - Arrondissement de Boulay - Communauté de Communes du Pays Boulageois
Registre des délibérations du Bureau Communautaire
Séance du 26 janvier 2015

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,